

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°73-21 du 23 janvier 1973

portant nomination des chefs des services
centraux et nationaux du Ministère de la
Santé Publique et des Affaires Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU l'Ordonnance N°73-9 du 23 janvier 1973,
portant réorganisation et fonctionnement des services du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
VU la Loi Organique N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret N°287/PR/MFPT du 16 juillet 1966, portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des personnels de la Santé Publique ;
Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés :

- Directeur Général de la Santé Publique : le Dr Alexis AMOUSSOU, Médecin diplômé d'Etat Principal de Classe Exceptionnelle ;
- Directeur Général des Affaires Sociales : le Dr Achille VARANGO, Médecin diplômé d'Etat Principal de Classe Exceptionnelle ;
- Directeur Général des Pharmacies : Mr. Félix AKAN, Pharmacien ;
- Directeur Général Adjoint de la Santé Publique : le Dr Gabriel AUBENAS, Médecin Principal de classe exceptionnelle ;
- Directeur du Laboratoire National de la Santé Publique : Mr Cosme HOUETO, Pharmacien ;

- Directeur de l'Office National des Pharmacies : Mr. Raphaël Ahoton DEGBEDJI, Pharmacien ;
- Directeur de la Pharmacie d'Approvisionnement à Porto-Novo : Mr. Joseph DA ZOCLANCLOUNON, Pharmacien ;
- Directeur de la Statistique, de la Planification et du Service de Santé de Base : le Dr Samuel Zinsou GANGBO, Médecin Principal de classe exceptionnelle ;
- Directeur du Génie Sanitaire et des Bâtiments : Mr. Alexis GBAGUIDI, Ingénieur Principal ;
- Directeur du Service de la Médecine Préventive : le Dr Gustave PERMIN, Médecin Principal de classe exceptionnelle.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié au Journal Officiel!-

Fait à COTONOU, le 23 janvier 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KERREKOU

Le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires
Sociales

Le Ministre de l'Economie et des
Finances

Capitaine Moriba DJIBRIL

Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliatiions : PR 10 CS6 - MSPAS : 15 - Services 10 Intéressés 10 - Minis-
tères 10 - DB-CF-DC+Solde - IAA 5 DCCT - CNI-IGF-Gde Ch-4 DI 8 - DEP-DGAJL
4 Dtiàn Stat - 2 DP 2 JORD 1 - Trésor 4.